

AIDE A LA REPRISE D'ACTIVITÉS DES JEUNES POUR LES ASSOCIATIONS MARTINEROISES

Cadre de l'appel à projet :

Après plusieurs semaines d'inactivité, les structures associatives peinent à reprendre une dynamique depuis la crise sanitaire. Toutes craignent un faible retour des effectifs, notamment chez les jeunes.

Aussi, la ville de Saint-Martin- d'Hères, s'engage au côté des associations qui œuvrent et mettent en place quotidiennement des actions pour favoriser leur adhésion.

Les actions pourront être sportives, éducatives et/ou culturelles. Elles doivent être portées par des associations loi 1901 martinéroises à jour et s'adresser à des jeunes âgés entre 11 et 17 ans.

La mise en œuvre doit commencer sur 2021 et peut se poursuivre sur l'année 2022 avec un soutien de la ville plafonné à 5 000 €.

1. Les actions devons permettre :

- Des séances découvertes pour les 11 - 17 ans comme des journées portes ouvertes.
- La mise en place de stages (découverte) durant les vacances scolaires 2021/2022.
- Une tarification attractive facilitant l'engagement dans une activité annuelle.
- Le financement de moyens de communications en direction de ce public.
- Des actions qui permettent « l'aller vers » à partir du moment où elles sont en lien avec les lieux de vie des jeunes ciblés et Martinérois.

2. Les actions devront favoriser :

- Le vivre ensemble
- La mixité
- Le bien-être physique et psychique des jeunes
- L'ouverture vers les autres

3. Le calendrier :

- Entre le 15 juillet et le 17 septembre 2021 : retrait et dépôt des dossiers
- Début septembre : réalisation de l'action avec possibilité de prolonger sur 2022
- 19 octobre 2021 : délibération sur l'attribution de la subvention.
- Mars 2022 : bilan de l'action réalisée lors d'un temps d'échange collectif

Le projet à renseigner est disponible :

- En téléchargement sur le site de la Ville
- À compléter sur GMA

IMPORTANT :

Le projet doit impérativement comporter un **budget prévisionnel**.
Si vous avez des questions vous pouvez contacter le service Vie Associative

Une fois le dossier complet il est à envoyer par mail à :
vieasso@saintmartindheres.fr

Date de publication de la création au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Description de l'action

Informations générales (il est possible de mettre des informations complémentaires en annexe de ce dossier)

Intitulé de l'action	
Porteur de projet et Personne référente de l'action (à contacter s'il y a des questions)	
Secteur de la ville où se déroule l'action (quartier(s) concerné(s), adresse ...)	
Objectifs de l'action	
Public(s) concerné(s) par l'action (âge, genre...)	

Nombre d'intervenants sur l'action (bénévole(s), salarié(s)...) 	
---	--

Calendrier de mise en œuvre de l'action :

	CALENDRIER
Date de début de l'action	
Date de fin de l'action	
Fréquence de mise en œuvre de l'action (régularité, nombre de séances...)	

Partenaires de l'action

Partenaires (Nom du partenaire : associatif, entreprise, commune de SMH, autre à préciser)	NATURE DU PARTENARIAT
1	
2	
3	

Nom du **titulaire du compte** :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait le à

Signature

Je soussigné(e), (nom et prénom).....
représentant(e) légal(e) de l'association,
.....

Atteste exacte les renseignements fournis dans ce dossier.

Fait le à

Signature